

# REGLEMENT DE CONSULTATION

Procédure adaptée

Prestations techniques et scéniques pour le  
Festival de la Sainte Barbe  
du 5 au 7 décembre 2025  
Son, lumière, structures

Marché de fournitures et de services

**Date et heure limites de réception des offres :**  
Vendredi 3 octobre à midi

Visite obligatoire :  
Mardi 16 septembre à 14h

04/09/2025



## Table des matières

I.	Acheteur .....	2
II.	Objet de la consultation .....	2
a.	Objet du marché .....	2
b.	Procédure de passation .....	2
c.	Forme du marché .....	2
III.	Dispositions générales .....	2
a.	Décomposition du marché .....	2
b.	Durée du marché – délai d’exécution.....	3
c.	Modalités de financement et de paiement.....	3
d.	Délai de validité des propositions.....	3
e.	Variantes et options.....	3
IV.	Dossier de consultation .....	4
a.	Contenu du dossier de consultation.....	4
b.	Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	4
c.	Visite des lieux et consultation de documents sur site.....	4
d.	Modification de détail au dossier de consultation .....	4
V.	Remise des propositions .....	4
a.	Documents à produire.....	4
b.	Remise des offres.....	5
VI.	Sélection du candidat .....	5
a.	Critères de jugement des offres .....	5
b.	Négociation .....	6
VII.	Renseignements complémentaires .....	6



## I. Acheteur

### **Le pouvoir adjudicateur :**

LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN TOURISME – FESTIVAL DE LA SAINTE BARBE  
16 Place Jean Jaurès  
62300 LENS  
03 21 67 66 66

### **Type d'acheteur public :**

EPIC – Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

Représenté par sa directrice, Sophie WILHELM

## II. Objet de la consultation

### a. Objet du marché

La consultation porte sur la location et la prestation technique, son, lumière et structure scénique pour les événements organisés dans le cadre des temps forts du Festival de la Sainte Barbe du vendredi 5 au dimanche 7 décembre 2025.

Références à la nomenclature européenne (CPV):

Désignation	Code CPV
Matériel de sonorisation	32342410-9
Systèmes d'éclairage	31527260-6
Equipement multimédia	32322000

### b. Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique.

### c. Forme du marché

Les prestations donnent lieu à un marché ordinaire.

## III. Dispositions générales

### a. Décomposition du marché

#### 1. Lots

Le marché n'est pas alloti.

#### 2. Tranches



Il n'est pas prévu de décomposition en tranches

### 3. Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases

#### b. Durée du marché – délai d'exécution

Le marché entre en vigueur à la date de signature du devis du titulaire.  
Le délai d'exécution démarre au lundi 1<sup>er</sup> décembre et s'achève au plus tard le mardi 9 décembre 2025.

#### c. Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif.

- Mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif).
- Délai de paiement : 30 jours.

Le financement du marché et les dépenses qui en résultent sont assurés par le budget de la collectivité (budget annexe Festival de la Sainte Barbe).

#### d. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 30 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

L'attribution du présent marché par les autorités compétentes de la collectivité ne saurait créer de droits, y compris extracontractuels, au bénéfice du signataire de l'acte d'engagement retenu.

#### e. Variantes et options

##### 1. Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

##### 2. Clause de réexamen - Prestations complémentaires

Conformément aux articles R122-4 et R122-7 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur pourra faire réaliser par le titulaire des prestations complémentaires d'extension des besoins cités dans le CCTP qui surviendraient en cours de marché, dans la limite de la date de fin du marché.



#### IV. Dossier de consultation

##### a. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC),
- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le cahier des charges techniques particulières (CCTP)
- l'attestation de visite

##### b. Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur le site de Lens-Liévin-Hénin-Carvin Tourisme et du Festival de la Sainte Barbe.

##### c. Visite des lieux et consultation de documents sur site

La visite des lieux d'exécution du marché est obligatoire.

Elle permettra au candidat d'appréhender le travail à effectuer en fonction des lieux.

L'offre d'un candidat qui n'aura pas effectué la visite sera déclarée irrégulière.

Pour effectuer la visite, il est demandé aux candidats de confirmer leur présence par courriel à l'adresse suivante : [justine.binot@tourisme-lens.fr](mailto:justine.binot@tourisme-lens.fr).

##### d. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### V. Remise des propositions

##### a. Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- L'attestation de visite.
- Une attestation d'assurance RC professionnelle en cours de validité
- Une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) indiqué dans l'acte d'engagement, au format Excel, respectant les catégories précisées au CCTP
- Un mémoire technique de **10 pages maximum** qui justifie les choix de matériels et les quantités précisées au DPGF, qui présente les interlocuteurs (commercial et technique) ainsi que la liste des principales prestations effectuées au cours des trois



dernières années indiquant le montant, la date et le commanditaire (5 références **maximum**)

### **Sous-traitance**

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre le cas échéant, le candidat devra joindre

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant le cas échéant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

#### b. Remise des offres

Les propositions devront être remises par voie électronique à l'adresse [justine.binot@tourisme-lens.fr](mailto:justine.binot@tourisme-lens.fr) avant le vendredi 3 octobre 2025 à midi. Un accusé de réception électronique sera transmis aux candidats.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

## VI. Sélection du candidat

### 3. Critères de jugement des offres

Les critères sont pondérés en pourcentage.

Pour chaque candidat, les notes définitives de chaque critère seront additionnées. Les offres seront classées en fonction du nombre de points obtenus. Le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera retenu.

En cas d'égalité de points, la meilleure note obtenue sur le critère « conseil et approche technique » permettra de départager les candidats. En cas de nouvelle égalité, ce sera le critère « prix des prestations » qui permettra de départager les candidats.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.



Critères de jugement	Pondération
Prix	40%
Valeur technique – matériel (qualité et diversité du matériel proposé, formation, conseils professionnels)	40%
Durabilité environnementale	20%

Critère Prix :

La formule de calcul de la note est la suivante pour ce critère :

$40 \times \text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre du candidat}$ .  
La note maximale obtenue pour ce critère est donc de 40/40.

Critère conseil et approche technique :

La note relative au critère Valeur technique sera attribuée en fonction du contenu du mémoire technique remis par le candidat avec son offre. Il sera noté sur 40 points.

Critère Durabilité environnementale :

L'analyse de ce critère sera effectuée sur les produits proposés et leur correspondance à des cahiers des charges valorisant la durabilité environnementale des produits (classification énergétique, éco-labels etc. ). Il sera noté sur 20.

4. Négociation

En raison de la forme du marché (procédure adaptée), le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'entamer des négociations avec les candidats suite à la remise des offres.

VII. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent s'adresser à :

Justine Binot

Coordnatrice du Festival de la Sainte Barbe

[justine.binot@tourisme-lens.fr](mailto:justine.binot@tourisme-lens.fr)

06 83 15 62 99 // 03 74 62 01 62

**Voies et délais de recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lille

143, rue Jacquemars Giélée

B.P. 2039 - 59014 Lille Cedex

Tél: 0320631300 - Fax: 0320631347 - Courriel: [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)